

L'embellie du salaire des cadres se poursuit

L'amélioration de leurs revenus en 2018 a surtout bénéficié aux moins de 30 ans et devrait continuer cette année.

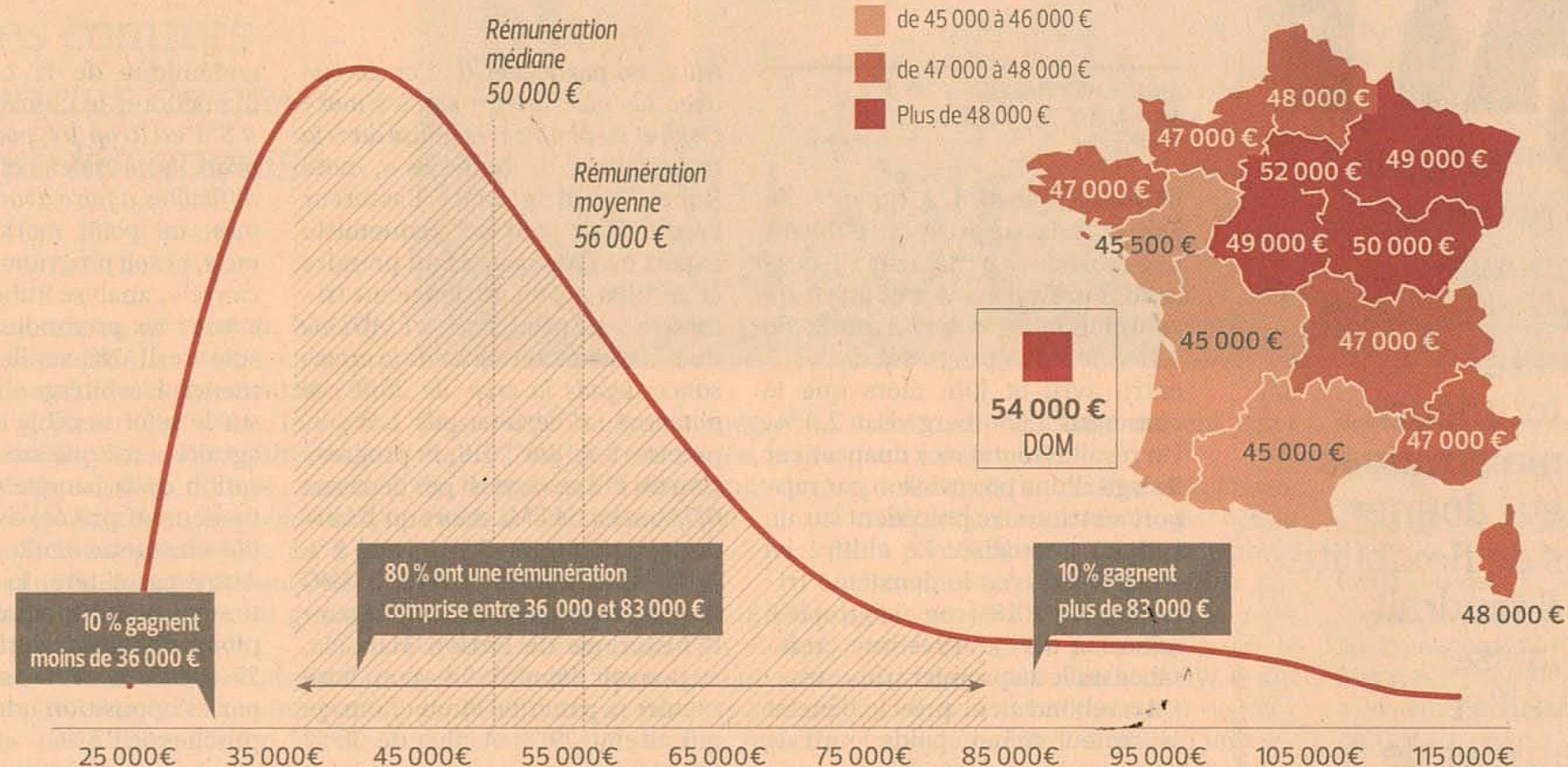
MARIE VISOT @MarieVisot

TRAVAIL. Ce ne sont pas eux que l'on a le plus entendus dans les revendications sur le pouvoir d'achat. Et pour cause : la rémunération médiane des cadres a atteint 50 000 euros bruts en 2018 (en intégrant la partie fixe et variable de leur salaire), un chiffre en hausse de 2 % en un an, selon le baromètre annuel de l'Apec, l'association pour l'emploi des cadres. Elle avait déjà progressé de 2 % en 2017, après six années de stabilisation, entre 2011 et 2016. Une « conjoncture bien orientée et un contexte de forte demande de compétences hautement qualifiées » leur ont été favorables ces deux dernières années.

Tous ne sont évidemment pas logés à la même enseigne. Un cadre sur dix gagne moins de 36 000 euros, et la même proportion a des revenus supérieurs à 83 000 (voir graphique). Le salaire varie en fait selon l'âge, la fonction occupée, le secteur, le diplôme ou la géographie de l'emploi. Et l'Apec de constater que les fonctions informatiques « ont le vent en poupe », que les niveaux de rémunération des cadres augmentent avec la taille de l'entreprise, que la progression de leurs rémunérations, ces deux dernières années, a davantage profité aux hommes, ou encore qu'un écart de revenu de 11 % est constaté pour les cadres entre l'Île-de-France et les autres régions. Être issu d'une école de

Des revenus hétérogènes

DISTRIBUTION DE LA RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE DES CADRES (FIXE ET VARIABLE) EN 2018, en euros



Source : Apec, Enquête Situation professionnelle et rémunération des cadres 2019. Base des répondants : ensemble des cadres

Infographie LE FIGARO

commerce garantit aussi aux cadres les meilleurs salaires.

Si les plus jeunes ont les rémunérations les plus basses, ce sont aussi ceux que les entreprises récompensent le plus. L'Apec relève que, sur les cinq dernières années, ce sont les cadres de moins de 30 ans (soit 13 % de l'ensemble de cette population professionnelle) qui ont vu leur rémunération aug-

menter le plus vite, précisément de 6 % entre 2014 et 2018.

La mobilité interne ou externe est le meilleur moyen d'augmenter son salaire, surtout pour les jeunes. L'an dernier, plus de 80 % des cadres de moins de 30 ans ayant connu une évolution professionnelle ont bénéficié d'une hausse de salaire, une proportion bien plus importante que celle des plus de

50 ans qui ont évolué aussi. Le plus intéressant financièrement pour ces jeunes a été de changer d'entreprise et d'en profiter pour négocier fortement leur salaire à la hausse. « Structurellement, les cadres les plus âgés ont tendance à ne changer ni de poste, ni d'entreprise », précise l'étude.

L'Apec souligne en outre que, malgré une issue par définition in-

certaine, les pratiques de négociation « portent le plus souvent leurs fruits » : 47 % des cadres qui ont abordé la question de leur salaire en phase de préembauche ont obtenu la rémunération demandée. Et 11 % ont même « réussi à obtenir davantage ».

En 2019, les cadres ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin. La moitié d'entre eux va demander une augmentation à son employeur. Et, comme l'an dernier, 36 % d'entre eux pensent l'obtenir. L'optimisme est notamment marqué chez les salariés des grandes entreprises.

Les jeunes plus optimistes

Quelque 37 % des cadres jugent également « intéressantes voire très intéressantes » les perspectives d'évolution de leur rémunération à l'horizon 3-5 ans. C'est 2 points de plus qu'en 2018 et 9 de plus qu'en 2017. Comme les années précédentes, les jeunes cadres sont les plus optimistes : 63 % des moins de 30 ans sont confiants dans l'évolution de leur rémunération, une proportion qui tombe à 21 % chez les plus de 50 ans.

Le baromètre de l'Apec fait enfin le point sur la mise en œuvre du prélèvement à la source. Et force est de constater qu'il n'a pas perturbé les cadres, 81 % estimant même que c'est une « bonne mesure ». Ils estiment avoir été suffisamment informés de sa mise en œuvre et n'ont pas été surpris par le montant net qui s'affiche, désormais, en bas de leur fiche de paie. ■